

Accord relatif aux déplacements professionnels des salariés au forfait annuel en jours au sein de Safran Landing Systems

Lors de l'intersyndicale du 23/09/2025, la Direction a présenté une nouvelle version de l'accord relatif aux déplacements professionnels des salariés cadres avec de nouvelles propositions.

Nouvelles propositions de la Direction :

	Europe / Afrique du nord	Moyen Orient / Amérique de l'est / Afrique centrale	Amérique de l'ouest / Asie / Amérique du sud / Sud Afrique	Océanie
Forfait 2 nuitées	20€	30€	40€	50€
Forfait 3 nuitées	40€	50€	60€	70€
Forfait 4 nuitées et +	60€	70€	80€	90€

Plafond : Un salarié peut percevoir jusqu'à 300€ par an au titre de l'indemnité de nuitées.

FO a pris note de la réévaluation des montants proposés, mais estime que ces suggestions demeurent toujours insuffisantes pour répondre aux attentes des salariés. De plus, un tel niveau de plafond par salarié suscite des interrogations et crée un sentiment d'incompréhension. FO demande une réévaluation significative de ce plafond.

FO demande une révision plus approfondie de ces propositions.

Les revendications FO

- Indemnisation graduelle en fonction de la zone géographique dès la 1ère nuit,
- Doublement des primes le samedi, le dimanche, ou un jour férié,
- Laisser le choix au salarié entre du temps de récupération ou une prime pour les voyages longue distance (Asie, Amérique,..),
- Versement simplifié de la prime via une demande dans GTA,
- Comptabilisation de toutes les nuits, même celles passées dans un transport.

Accord tutorat SAFRAN LS, positionnement des organisations syndicales !

Le mardi 23 septembre, une intersyndicale s'est tenue à Vélizy, où la Directrice des Relations Sociales a demandé aux organisations syndicales de se positionner sur l'accord concernant le Tutorat.

FO a été le premier à s'exprimer, soulignant l'absence de reconnaissance dans cet accord. De nombreuses sociétés du groupe SAFRAN ont choisi de récompenser l'engagement des tuteurs, notamment par le biais d'une prime. Cependant, la direction de SAFRAN LS ne souhaite pas valoriser cet engagement, ce qui, selon FO, est regrettable.

Le manque de reconnaissance pour l'engagement au sein du tutorat risque de décourager les salariés de s'investir dans leur rôle de tuteur.

Si cet accord a le mérite de venir clarifier certaines dispositions, FO n'engagera pas pour autant sa signature au regard de cette absence de reconnaissance.

Non signataires : FO, CFDT et CFE-CGC

Signataire : CGT

Après avoir signé un accord sur le système de rémunération des salariés non-cadres totalement défavorable aux salariés classés C5, C6 et D7, voilà que la CGT enfonce le clou en signant un accord tutorat où l'engagement des salariés ne sera pas reconnu !